

Reinfo Liberté a 5 ans !

C'était au mois d'avril 2021. Après quelques allers/retours avec la (sous)-préfecture du Nord, le récépissé de déclaration de l'association Reinfo Liberté, enregistrée sous le numéro RNA W595038910, me parvenait enfin. Reinfo Liberté a donc aujourd'hui 5 ans d'existence. 5 ans durant lesquels l'association a agi, de manière dynamique, au service de son objet social – celui de faire vivre la démocratie sanitaire et de servir les projets de Reinfo Covid – grâce aux moyens financiers que ses donateurs (uniquement des particuliers) lui ont octroyés.

Il y a effectivement eu des moments tendus. Notamment lorsque Reinfo Liberté, avec le soutien du CSI, se lançait dans une campagne d'affichage public pour dénoncer les effets indésirables dramatiques des injections anti Covid, que les discours officiels présentaient comme « sûrs et efficaces », quand bien même, alors que les contrats entre Pfizer et la commission européenne ont été rendus publics grâce au travail de l'association Verity France, les fabricants stipulaient clairement qu'aucune donnée de sûreté ou d'efficacité n'étaient connues au moment de l'achat et de la distribution des « vaccins ». Et que toutes les conséquences néfastes liées à l'administration de ces substances génétiques expérimentales seraient entièrement supportées par les États. Trop pour Reinfo Liberté et le CSI, qui n'hésitèrent pas à porter l'information scientifique haut et fort : oui les vaccins peuvent blesser, voire tuer, et surtout les enfants, premiers *non concernés* par le Covid. A Toulouse, on vit plusieurs panneaux avec les affiches suivantes, projet commun de Reinfo Liberté et du CSI :

VACCINS ANTI-COVID

**1 ACCIDENT CARDIOVASCULAIRE
POUR 100 INJECTIONS***

*OU MYOCARDITE, PERICARDITE, ANGIO-ŒDÈME, AVC, PARALYSIE FACIALE...

**LA SANTÉ DE NOS ENFANTS VAUT PLUS
QUE DES VACCINS EXPÉRIMENTAUX**

* Source : https://www.adreports.eu/fr/search_subst.html au 11 juin 2022

CS CONSEIL SCIENTIFIQUE INDÉPENDANT

REINFO COVID REINFO LIBERTÉ

CS CONSEIL SCIENTIFIQUE INDÉPENDANT

REINFO COVID REINFO LIBERTÉ

CS CONSEIL SCIENTIFIQUE INDÉPENDANT

REINFO COVID REINFO LIBERTÉ

"On peut discuter de tout sauf des chiffres"

**Vaccination Covid :
1 effet secondaire grave sur 100*
et si c'était votre enfant ?****

* Myocardite, pericardite, thrombose, AVC, cécité...

** Source : https://www.adreports.eu/fr/search_subst.html au 11 juin 2022

**Tous les jeudis soir à 21H00 en streaming
sur crowdbunker.com**

Sonia Backès, alors ancienne secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté (2022-2023) sous le gouvernement Borne et responsable de la Miviludes (mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires), ayant elle-même été élevée par sa mère au sein de l'Église de Scientologie (ça ne s'invente pas !), ne mâchera pas ses mots (ou plutôt ses propos délirants, scientologue un jour, scientologue toujours, hélas dans son cas) : un tweet d'abord, daté du 19 Aout 2022 :

Alertée sur la campagne d'affichage anti-vaccination en cours à Toulouse, j'ai demandé au préfet d'utiliser les voies de droit appropriées pour la faire cesser. Un arrêté d'interdiction sera pris, et un signalement adressé au Procureur de la République. Stop à la désinformation !

Et puis également une déclaration reprise par France Bleue Occitanie :

Il y a délit de diffusion de fausses nouvelles, et on sait aussi que cette association, réinfecto, a de plus en plus tendance à diffuser des thèses complotistes qui font prendre des risques, au-delà de la question même du vaccin.

Dans ces moments de haut délire administratif, médiatique et juridique, j'assumais alors, en tant que président de Reinfo Liberté, les échanges avec les autorités administratives et policières, qui me convoquaient en urgence pour me signifier les décisions préfectorales quant à l'interdiction qui fut prononcée de diffuser ces affiches. Mon avocat me briefait alors : « Monsieur Pavan, il va falloir vous attendre à être placé en garde à vue. Voilà alors comment vous devrez vous comporter ». Il faut dire que la délicieuse Sonia Backès (que j'avais très gentiment surnommée « Défèque niouze » dans mon ouvrage *Tout foutre en l'air*) avait mis en branle la machinerie judiciaire contre Reinfo Liberté, et donc contre son président, ainsi qu'elle le dira elle-même dans une interview donnée pour France 3 :

Nous nous appuyons sur la base du délit de diffusion de fausses nouvelles. J'ai demandé au préfet au titre de son pouvoir administratif de prendre un arrêté pour interdire cette campagne. Conjointement avec le directeur de l'Agence régionale de santé, la justice va être saisie au titre de l'article 40 pour engager des poursuites pénales contre les auteurs.

Hélas pour elle, le procureur classera la plainte, sans même que je ne reçoive le moindre début de commencement de convocation judiciaire. Quelques têtes froides au parquet avaient très bien compris deux choses : d'abord que cette campagne n'avait aucune chance d'être condamnée de près ou de loin pour un supposé délit de fausse information, et ensuite que des débats judiciaires contradictoires sur le fond permettraient de montrer de manière très claire que les chiffres avancés étaient parfaitement justes (et d'ailleurs nous les avons publiés de manière très transparente, comme nous le faisons toujours, avec Emmanuelle Darles) et que l'État mentait comme un arracheur de dents.

On pourrait écrire tout un livre sur les actions de Réinfo Liberté et peut-être que nous le ferons un jour (ne pas oublier, cette même année 2022, l'organisation de l'International Covid Summit à Marseille et à Massy, qui nous valu également une intense campagne de dénigrement, ni l'organisation des CSI à Saintes en 2023 et en 2024. (A ce propos, rappelons que l'ancienne directrice d'ARS Marie-Ange Perulli, qui avait été lâchement traînée devant les tribunaux par l'ARS d'Aquitaine pour diffamation, a gagné son procès haut la main, procès dont Reinfo Liberté s'est fait un devoir de financer les frais pour Marie-Ange Perulli)).

En attendant, Reinfo Liberté continue de déranger. Il y a quelques semaines, nous apprenions en effet que notre plateforme de dons en ligne nous avait coupé les vivres. Après une réclamation en bonne et due forme, ainsi qu'un debriefing avec l'administrateur, histoire de comprendre ce qu'il s'était passé, tous nos moyens de paiement ont été rétablis. Vous pouvez ainsi continuer à financer nos actions en toute sécurité, en effectuant vos dons sur notre site <https://reinfo.liberte.fr/don/> soit de manière électronique, soit en nous envoyant un courrier directement au siège de notre association : Reinfo Liberté, 19 rue du musée, 13001 Marseille.

Le combat est loin d'être fini. Il continue plus que jamais. Et pour l'heure, un projet qui aura lieu les 6 et 7 juin 2026 : la diffusion simultanée dans plusieurs salles en France du documentaire de Del Bigtree « Une étude qui dérange » (An inconvenient Study). Avec la présence exceptionnelle de Del Bigtree lui-même à Paris les 6 et 7 juin, et à Lyon le 7 juin, pour des échanges avec le public. Save the date !